

MAIRIE DE
Châteauneuf-du-Pape



DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
DE CARPENTRAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE
=====

**COMMUNE DE
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JUIN 2022

DELIBERATION N°22/2022

Date de convocation : 23 JUIN 2022	L'an deux mille vingt-deux et le trente juin à dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie de Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude AVRIL, Maire.
Membres en exercice : 19 Membres présents : 16 Représentés : 3 Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur François MAIMONE, Madame Céline KRAMER, Monsieur Salvador TENZA, Madame Brigitte CLAPOT, Monsieur Robert TUDELLA Adjoint. Madame Élisabeth THIONEL, Madame Hélène COLIN, Monsieur Serge PALOMBA, Monsieur Michel GARCIA, Madame Laure BERTOLOTTI-GARCIA, Madame Marie-Laure MIQUEL, Madame Marion MASQUELIER, Monsieur Julien CELLIER, Monsieur Yannick FERAUD, Monsieur Pierre REVOLTIER, Conseillers Municipaux. Excusés : Madame Nicole LONG (procuration à Elisabeth THIONEL), Monsieur Jean-Marie ROYER (procuration à Robert TUDELLA), Madame Véronique RUSCELLI (procuration à Hélène COLIN).
Acte publié le : <small>publié sous forme électronique sur le site de la commune le 07/07/2022</small>	Secrétaire de séance : Monsieur Michel GARCIA est désigné à l'unanimité.

22. FETE DE LA VERAISON 2023 : CREATION DE TARIFS D'ENTREE ET MODIFICATIONS DES TARIFS PUBLICITAIRES – CREATION DE TARIFS DE DROITS DE PLACE

Rapporteur : Monsieur François MAIMONE

Monsieur Le Rapporteur informe l'Assemblée que la Fête de la Véraison célébrera les 4, 5 et 6 août 2023 le 39ème anniversaire de sa création.

La Ville de Châteauneuf du Pape a créé avec la Fête de la Véraison, un évènement de grande envergure, populaire, aux multiples objectifs :

- Valoriser le patrimoine historique et culturel,
- Générer une activité économique avec quelques 25 000 visiteurs sur 3 jours,
- Contribuer à développer le tourisme et l'œnotourisme,
- Favoriser la notoriété de Châteauneuf du Pape grâce aux retombées médiatiques nationales et internationales,

- Proposer aux habitants et visiteurs des activités gratuites axées sur l'époque médiévale,
- Promouvoir le terroir et les commerces locaux.

Suite à la crise sanitaire mondiale Covid19, la Fête de la Véraison ne s'est pas tenue durant 3 éditions.

Pour relancer la Fête de la Véraison, à compter de l'édition de 2023, afin d'augmenter les recettes et développer les partenariats, M. Le Rapporteur propose une création de tarifs d'entrée pour accéder à la Fête et à ses spectacles, la modification des tarifs publicitaires ainsi que la création de tarifs de droits de place.

CREATION DE TARIFS D'ENTREE :

Pendant la fête, à savoir vendredi, samedi et dimanche :

- Accès « simple contre remise d'un bracelet » : 5 euros par adulte / gratuité -18 ans
- Accès avec « Verre de Dégustation et bracelet » : 10 euros par adulte

En prévente, à savoir un mois avant la fête :

- Accès « Verre de Dégustation et bracelet » : 6 euros.

Pour les résidents de la Ville de Châteauneuf du Pape, à savoir un mois avant la fête :

- Accès « simple contre remise d'un bracelet » : gratuité, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Les préventes se feront pour le grand public à l'office de tourisme de Châteauneuf du Pape.

Pour les résidents de Châteauneuf du Pape, les bracelets seront à retirer à l'accueil de la mairie.

MODIFICATION DES TARIFS PUBLICITAIRES :

Pack Chevalier à 200 euros H.T. :

- 1 insertion publicitaire dans le programme – format 1/6 page,
- 6 bracelets d'accès à la Fête.

Pack Baron à 500 euros H.T. :

- 1 insertion publicitaire dans le programme – format 1/3 page,
- 6 bracelets d'accès à la Fête,
- 6 verres de dégustation.

Pack Comte à 1 000 euros H.T. :

- 1 insertion publicitaire dans le programme – format 1/2 page,
- 12 bracelets d'accès à la Fête,
- 12 verres de dégustation,
- 6 places réservées au spectacle de clôture du dimanche soir,
- une publication de mise en valeur du partenaire sur les réseaux sociaux de la ville.

Pack Duc à 2 000 Euros H.T. :

- 1 insertion publicitaire dans le programme – format 1 page,
- 24 bracelets d'accès à la Fête,
- 24 verres de dégustation,
- 12 places réservées au spectacle de clôture du dimanche soir,
- deux publications de mise en valeur du partenaire sur les réseaux sociaux de la ville,
- le logo du partenaire sur les supports de communication (affiche, flyer, programme, insertions presse...),

Pack Pape à 5 000 Euros H.T. :

- 1 insertion publicitaire dans le programme – format 1 page,
- 24 bracelets d'accès à la Fête,
- 24 verres de dégustation,
- 12 places réservées au spectacle de clôture du dimanche soir,
- le logo du partenaire sur les supports de communication (affiches, flyers, programme, insertions presse...),
- deux publications de mise en valeur du partenaire sur les réseaux sociaux de la ville,
- une mise en avant dans les médias partenaires,
- une banderole du partenaire à l'entrée du village,
- une dégustation privée dans un domaine pour 6 personnes,
- un espace d'exposition à l'entrée du village,
- la mise à disposition gratuite du Cellier du Château Pontifical pour une soirée (date à définir en fonction des disponibilités).

CREATION DE TARIFS DE DROITS DE PLACE :

M. Le Rapporteur informe l'Assemblée que l'Association des Sites Remarquables du Goût de Châteauneuf du Pape ainsi que les vigneron n'ayant pas de caveaux au cœur du village, souhaitent participer à la Fête de la Véraison et propose donc la création de tarifs de droits de place comme suit :

- Droits de place pour les SRG : 500 euros pour un espace de 3m².
- Droits de place pour les vigneron des Villages Vigneron : 300 euros pour un espace de 3m².

M. Le Rapporteur rappelle :

- qu'une convention de partenariat est rédigée entre la Ville de Châteauneuf du Pape et l'Office de Tourisme Antenne Châteauneuf du Pape pour les ventes de bracelets et verres,
- que le personnel de l'Office de Tourisme ainsi que les bénévoles des stands vente de verres et bracelets sont tous déclarés par Madame Anne SOULIER, régisseur de la Régie Communication et Évènementiel auprès du Trésor Public,
- que ces tarifs sont à rattacher à la Régie Communication & Évènementiel,
- que les recettes constatées seront retranscrites sur le quittancier de la régie concernée,
- que le catalogue des tarifs municipaux sera modifié en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la création de tarifs d'entrée, la modification des tarifs publicitaires et la création de tarifs de droits de place susmentionnés,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat entre l'Office de tourisme et la Ville, ainsi que tous les documents y afférent.

Le Maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Maire,
Claude AVRIL

